



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 27 mars 2026

Etai^{ent} présents : Denis MADELINE Maire-Adjoint, Marie-Laure BLIN Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-Adjoint, Séverine NICOLAS, Joël HAMELIN, Eric CERDAN, Virginie LEGENDRE, Jean-Marc CHANDEBOIS, Sandrine LAFORET, Hugo FRANCHET, Corinne LEGENDRE, Véronique KARABEDOW

Corinne LEGENDRE est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 24 Subventions communales

Monsieur le Maire présente au conseil l'ensemble des demandes de subventions accompagnées des rapports d'activités & financiers des associations.

Il signale

- Qu'il n'a pas reçu de demande ni de rapports de la coopérative scolaire
- Le statut particulier de l'association de Sauvegarde du Patrimoine dont le statut et l'objectif est le soutien financier à la commune pour la rénovation et entretien des édifices patrimoniaux et dont les fonds disponibles sont importants par rapport à ses besoins courants

Le conseil, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous

ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDE
Comité des fêtes	1 800 €
Club de la gaité	600 €
Amicale des pompiers de Mortagne	200 €
Du fil à l'aiguille	100 €
USEP	150 €
USM Mortagne au Perche	350 €

DIT qu'il est prêt à examiner favorablement une demande de l'association de Sauvegarde du Patrimoine en cas d'un besoin lié à une activité supposant rétribution de prestataires.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus

Philippe BLUTEL

Maire

Corinne LEGENDRE

Secrétaire de Séance

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 15

Présents : 15

Pouvoir(s) : 00

Votants : 15

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le.....

Publié et notifié le.....